

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale
des Dynamiques Sociales



M.E.S., n°156
Vol. 2
Mai - Juin 2026



SOMMAIRE

- Rolly Sambu Kutshi Kinkela, *Cybercriminalité financière en République Démocratique du Congo : cadre juridique et responsabilité des banques face à la fraude électronique*1
- Osborn Ndomba Tshisekedi, *La possession d'état d'époux en droit congolais : de la réalité sociologique à la preuve juridique*6
- Charles Cubaka Cicura, *Responsabilité civile de l'État congolais pour les crimes des milices privées : entre promesses constitutionnelles et impunité réelle*14
- Rodrick Masenga Mbaku, *Autochtonie, expropriation écologique et dépendance forestière en République Démocratique du Congo : dynamiques de domination, vulnérabilités structurelles et recompositions socio-écologiques*21
- Paul Boyamba Simba, Reagan Ngonzo Kitumba et Patience Kimvula Ya-Malosa, *Prérequis et réussite académique des étudiants des classes de recrutement à l'Académie des Beaux-Arts de Kinshasa*39
- Michael Mbau Wandjo, *Théories générales sur la responsabilité pénale des hauts dirigeants en droit constitutionnel pénal : vers un mouvement d'imprégnation ou d'infiltration pénale du droit constitutionnel*47
- Fleury Kitambala Kapinji, *Politiques publiques de gestion des nuisances sonores à Kinshasa-Tshangu : entre norme légale et kaléidoscope normatif*52
- Noé Tshipepele Mutombo, *La Constitution de la République Démocratique du Congo à l'épreuve des réalités sociopolitiques : enjeux et contextes de la révision ou du changement*59
- Jonathan Koy Shipa, *La politique de défense en RDC : enjeu stratégique pour l'équilibre sécuritaire de la sous-région des Grands Lacs africains*66
- Hery Kanyinda Masimbo, Basile Osokonda Okenge et Ruben Ndjodji Bambe, *Lutte pour le changement (LUCHA) : autopsie d'une dynamique sociopolitique d'un mouvement citoyen en République Démocratique du Congo*76
- Crispin-Bismarck Bope Mikobi, *La distance entre le discours politique et la vérité sociale : paradoxe communicationnel du dire et de l'action*86
- Elie Ndie Mweze, *La fiscalité de la profession d'avocat en République Démocratique du Congo : entre difficultés de mise en œuvre et perspectives de modernisation*93
- Billy Moboto Mokwami, Isaac Pelendo Zugbangba et Roger Muanda Ngimbi, *Usages et appropriation des tablettes numériques en contexte de formation continue des enseignants du primaire de Kenge, Kasangulu et Kimbanseke en RDC*99
- Emile Yenyi Aseke, *Le régionalisme politique face au sous-développement en RDC : regard sur la province du Sankuru*104
- Djens Malanda Nzambi, *La dérive électorale au-delà du continent africain : regard critique sur la campagne présidentielle américaine de 2024*111
- Betty Muswamba Malu, *L'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC face aux réalités congolaises : entre essence coloniale du droit commercial et nécessité d'un regard anthropologique sur les instruments douaniers*116
- Denouvelle Wadipoy Osonga, *L'impasse d'une juridiction hybride en RDC : souveraineté, institutionnalisation manquée et résistances politiques*122
- Chadrack Mabondo Etumadja, *Les institutions d'appui à la démocratie : défi constitutionnel par rapport à la séparation des pouvoirs en RDC*126
- Hervé Ramazani Kamandji et Justin Muntumosi Mukala, *Gouvernance territoriale et action publique en RDC : analyse multiniveau des processus d'articulation centre-territoires dans la ville-province de Kinshasa*133
- Ange Malwano Kingunza, *Entrepreneuriat féminin comme facteur de réduction de la pauvreté dans une entité territoriale décentralisée de la ville de Kinshasa*142
- Fiston Kainga Omari, *De l'exécution des arrêts et ordonnances en référé du juge administratif*151

– Vincent Semivumbi Serugendo, Jonathan Enguta Mwenzi et Michel Remo Yossa, <i>Engagement organisationnel et performance au travail des salariés de quelques entreprises du portefeuille de l'État congolais</i>	159
– Michel Baruti Kpako, <i>Analyse critique des réformes récentes du système fiscal en RDC à la lumière de la loi n°23/053 du 30 novembre 2023 relative à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques</i>	166
– Jean-Paul Lumvutu Mandiangu, <i>Aperçu des conflits armés en République Démocratique du Congo, leur nature juridique et quelques pistes de solution</i>	171
– Yves Madi Lubuese, <i>Le régime fiscal de la sous-traitance en droit congolais : enjeux de la retenue à la source et impact sur les PME locales</i>	185
– Léonard Ndaye Bakamba, <i>La protection du débiteur non-commerçant dans les procédures d'exécution forcée en droit OHADA : entre effectivité du recouvrement et sauvegarde des droits fondamentaux</i>	190
– Guylain Mbeku Assumani et Blaise Eugène Mvumbi Bamueneko, <i>La théorie du chaos créatif dans la diplomatie transformationnelle : une architecture de la rupture pour un nouvel ordre géopolitique en RDC</i>	196
– Jacob Gene Obi, André Mampuya Nzita, Christian Ibolobolo Mobali et Fils Milau, <i>Analyse en composantes principales des paramètres physico-chimiques et de la contamination métallique de la rivière Ripeta</i>	205
– Guernoché Yav Mutach-Rish, <i>La guerre d'agression en République Démocratique du Congo : enjeux juridiques et géopolitiques dans les relations internationales</i>	212
– Clever Freddy Lubala Kasumbi, Serge Kayila Mutombe et Alain-Percy Payanzo Ntsomo, <i>Microfinance numérique et financement des femmes entrepreneures dans la ville de Kinshasa</i>	220
– David Ma Mabanza Livingstone, <i>Démembrement des provinces et dynamiques de pouvoir en République Démocratique du Congo : entre politisation des institutions et conflits institutionnels dans la province du Kwilu</i>	229
– Junior Kelekele Kalala, <i>De l'exécution des sentences arbitrales en droit OHADA : la question du juge compétent en matière</i>	235
– Michel Sava Tami, <i>La transmission universelle du patrimoine d'une société unipersonnelle à associé personne morale : enjeux et perspectives</i>	240
– Kabuya Kadiata, <i>L'insécurité juridique et judiciaire dans la détermination de la responsabilité liée aux opérations aériennes militaires en RDC : enjeux et perspectives de réparation</i>	250
– Kanza Dungunzabolo Coco, <i>La réception jurisprudentielle de l'abus de biens sociaux en droit congolais : entre résistances nationales et convergence OHADA</i>	255
– Charles Kalema Lohaka, <i>Les abus de procédure et la crise de légitimité de la justice pénale en République Démocratique du Congo : analyse sociojuridique à partir du cas de la province du Sankuru</i>	267
– Bertin Mbunga Lolango, Salem Bafwa Meta et Richard Musomo Amundala, <i>Jeux éducatifs et développement harmonieux de la personnalité des enfants du niveau préscolaire : étude menée dans les écoles maternelles de la Sous-Province éducationnelle de N'djili I</i>	274
– Josué Mufuankolo Mafuta, <i>Poursuites chaotiques de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux : causes et pistes de solution</i>	280
– Jacques Ntumba Kabeya Wa Muenyi, <i>Écosystème entrepreneurial, accompagnement et réussite des PME en République Démocratique du Congo : guide pratique pour les futurs entrepreneurs</i>	288
– Jonathan Kuzituka Mayele et Patience Mangala Olwebe, <i>Perception des enseignants sur le test national de sélection et d'orientation scolaire et professionnelle : étude menée auprès des enseignants de la sous-division Kikwit II</i>	297
– René Mvutu Ngambebe, <i>Paradiplomatie comme stratégie de contournement et de gestion rationnelle de la balkanisation de la RDC</i>	305
– Beni Masisa Nzuzi, Tino Munkweme Kamoni et Macaire Mulopo, <i>Opportunités et contraintes de l'entrepreneuriat des jeunes dans la ville-province de Kinshasa : une étude exploratoire auprès des jeunes de la commune de Ngaba</i>	313
– Micheline Mutombo Kasongo et Lambert Lopema Onema, <i>Les investissements miniers chinois à l'épreuve de la concurrence américaine en RDC</i>	322
– Boaz Lunzeya Kambongo et Héritier Ekanga Alomba, <i>Avis à tiers détenteur : entre nécessité de recouvrement fiscal et préservation de la trésorerie du contribuable</i>	328

– Chirack Ibula Bayekula, <i>Responsabilité civile d'un opérateur minier et effectivité du principe pollueur-payeur en RDC au regard de la suspension des activités minières de Congo Dongfang Mining</i>	334
– Jean-Cyrus Mirindi Batumike Nkuba, <i>Le contrôle par le juge de la conformité de l'expression référendaire aux normes hiérarchiquement supérieures en droit comparé</i>	344
– Jean Omba Dimandja, <i>Accords politiques en République Démocratique du Congo : entre stabilisation conjoncturelle et crise de légitimité</i>	350
– Jean-Jules Mongungu Bol Nsiamoy, <i>Crise conceptuelle de l'État au regard de la survivance de l'autorité coutumière en Afrique postcoloniale</i>	356
– Salomon Osako Okonda, <i>Causes, conséquences de la déperdition scolaire et stratégies d'atténuation : étude menée dans le territoire de Lodja (Sankuru-RDC)</i>	363
– Fila Dinganga, <i>L'arbitrabilité des différends issus des marchés publics : Perception comparée entre le droit congolais et le droit français</i>	369
– Albert Ekesela Osomba, <i>Les défis contemporains de la fonction constituante</i>	378

**POURSUITES CHAOTIQUES DE L'ONU
DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS MONDIAUX :**
causes et pistes de solution

par

Josué MUFUANKOLO MAFUTA

Assistant en Relations Internationales

Université de Kinshasa

Résumé

Le sujet des poursuites chaotiques de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux met en évidence les limites structurelles et politiques de l'organisation face aux crises contemporaines. D'une part, les causes de ces difficultés résident dans la lourdeur institutionnelle, le droit de veto au Conseil de sécurité, la corruption et l'influence des grandes puissances qui instrumentalisent les conflits pour leurs intérêts stratégiques. D'autre part, les écarts entre les pratiques locales et les exigences des normes internationales révèlent une incapacité à garantir la neutralité, la rapidité et l'efficacité des interventions. Toutefois, des pistes de solutions existent : la réforme du Conseil de sécurité, la limitation du droit de veto, le renforcement des mécanismes de contrôle et de transparence, ainsi que la coopération accrue avec les organisations régionales et les acteurs locaux. En définitive, l'ONU doit évoluer vers une gouvernance plus inclusive et efficace, afin de restaurer sa crédibilité et de répondre aux défis complexes des conflits mondiaux dans une perspective de paix durable.

Mots – clés : ONU, conflits mondiaux, RD Congo

Abstract

The chaotic state of the UN's efforts to resolve global conflicts highlights the organization's structural and political limitations in the face of contemporary crises. On the one hand, the causes of these difficulties lie in institutional inefficiency, the Security Council's veto power, corruption, and the influence of major powers that exploit conflicts for their strategic interests. On the other hand, the discrepancies between local practices and the requirements of international standards reveal an inability to guarantee the neutrality, speed, and effectiveness of interventions. However, potential solutions exist: reform of the Security Council, limitations on the veto power, strengthening oversight and transparency mechanisms, and increased cooperation with regional organizations and local actors. Ultimately, the UN must move towards more inclusive and effective governance in order to restore its credibility and address the complex challenges of global conflicts with a view to achieving lasting peace.

INTRODUCTION

La question des poursuites chaotiques de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans la résolution des conflits mondiaux demeure au cœur des débats sur la gouvernance internationale. Créée pour maintenir la paix et la sécurité, l'ONU s'est souvent retrouvée confrontée à des situations où ses interventions apparaissent limitées, inefficaces ou contestées. Les conflits contemporains, marqués par leur complexité et leur dimension géopolitique, mettent en évidence les failles institutionnelles et politiques de l'organisation, ainsi que les tensions entre ses idéaux fondateurs et la réalité des rapports de force internationaux.

Cette problématique soulève des interrogations sur les causes profondes de ces difficultés et sur les pistes de solutions envisageables. Entre le poids du droit de veto, la lenteur bureaucratique, l'influence des grandes puissances et la faiblesse des mécanismes de contrôle, l'ONU peine à répondre efficacement aux crises mondiales. Toutefois, des réformes institutionnelles, une coopération accrue avec les organisations régionales et une meilleure implication des acteurs locaux pourraient contribuer à renforcer son efficacité. L'analyse des causes et des solutions permet ainsi de mieux comprendre les défis auxquels l'ONU est confrontée et d'esquisser des perspectives pour une gouvernance internationale plus crédible et durable.

La prévention des conflits est l'une des méthodes centrales de l'ONU pour éviter que les tensions ne dégénèrent en guerres ouvertes. Elle repose sur une approche proactive qui combine alerte précoce, diplomatie préventive et renforcement des institutions locales. L'ONU déploie des missions d'observation, encourage le dialogue entre parties rivales et soutient des réformes politiques et sociales afin de réduire les causes profondes des crises, comme les inégalités, la marginalisation ou les violations des droits humains. Cette stratégie met aussi l'accent sur la coopération régionale et l'implication des acteurs locaux, car un conflit évité coûte toujours moins cher et préserve davantage de vies qu'une intervention militaire tardive.

La médiation et la diplomatie constituent des outils essentiels de l'ONU dans la résolution des conflits. L'organisation agit comme un intermédiaire neutre entre les parties adverses, en facilitant le dialogue et en créant un espace de négociation. Elle dépêche souvent des envoyés spéciaux ou des médiateurs pour rapprocher les positions, organiser des pourparlers de paix et encourager des compromis politiques. Cette méthode repose sur la persuasion, la négociation et la recherche de consensus, plutôt que sur la force militaire. Elle a permis, dans plusieurs cas, de parvenir à des accords de cessez-le-feu ou de paix durable,

comme en Sierra Leone ou au Liban, démontrant que la diplomatie reste un instrument privilégié pour désamorcer les tensions et instaurer une stabilité à long terme.

Le maintien de la paix est sans doute la méthode la plus visible de l'ONU dans la résolution des conflits. Il repose sur le déploiement des Casques bleus, des forces multinationales chargées de surveiller les cessez-le-feu, protéger les civils et soutenir les institutions fragiles dans les zones de guerre. Ces missions ne visent pas à imposer la paix par la force, mais à créer un environnement sécurisé permettant aux négociations politiques et aux processus de réconciliation de se développer. Elles incluent aussi des actions de soutien logistique, de formation des forces locales et parfois de désarmement des groupes armés. Bien que cruciales, ces opérations sont souvent critiquées pour leur lenteur, leur dépendance aux financements des États membres et leur difficulté à s'adapter aux conflits modernes, où les lignes entre acteurs étatiques et non étatiques sont floues.

I. LES CAUSES DES POURSUITES CHAOTIQUES DE L'ONU DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS MONDIAUX

L'Organisation des Nations Unies (ONU), créée en 1945 pour maintenir la paix et la sécurité internationale, s'est imposée comme un acteur central dans la gestion des conflits mondiaux. Les causes de ces difficultés sont multiples et s'inscrivent dans un contexte marqué par des rapports de force asymétriques, des intérêts géostratégiques divergents et une gouvernance internationale parfois fragilisée.

1.1. Les limites institutionnelles et structurelles de l'ONU

Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est imposée comme un acteur central dans la gestion des conflits mondiaux. Cependant, son efficacité est souvent remise en cause en raison de ses limites institutionnelles et structurelles. Ces faiblesses, liées à son organisation interne et à son mode de fonctionnement, expliquent en grande partie les difficultés rencontrées dans la résolution des crises internationales.

La première limite réside dans la composition du Conseil de sécurité. Les cinq membres permanents disposent du droit de veto, ce qui leur permet de bloquer toute décision contraire à leurs intérêts. Ce mécanisme, censé garantir l'équilibre des puissances, paralyse souvent l'action de l'ONU et empêche une réponse rapide et efficace face aux conflits. Cette situation crée une inégalité entre les États membres et fragilise la légitimité de l'organisation¹.

La bureaucratie et la lenteur des processus décisionnels constituent une autre limite structurelle. Les procédures complexes et les négociations interminables retardent les interventions, alors que les crises exigent des réponses rapides. Cette lourdeur administrative réduit la capacité de l'ONU à agir efficacement sur le terrain et accentue la perception d'une organisation inefficace².

L'ONU souffre également d'un manque de moyens financiers et logistiques. Les opérations de maintien de la paix dépendent largement des contributions volontaires des États membres, ce qui entraîne des budgets insuffisants et une dépendance vis-à-vis des grandes puissances. Cette fragilité financière limite la portée des missions et compromet leur durabilité³.

La faiblesse institutionnelle se traduit aussi par une difficulté à s'adapter aux nouvelles formes de conflits. Les guerres civiles, les conflits asymétriques et les menaces transnationales (terrorisme, cyberattaques) dépassent souvent le cadre traditionnel des interventions de l'ONU. L'organisation peine à développer des stratégies adaptées à ces réalités contemporaines⁴.

Enfin, l'absence de mécanismes de sanction efficaces contre les États qui violent les résolutions de l'ONU constitue une limite majeure. Les décisions prises par l'organisation manquent souvent de force contraignante, ce qui réduit leur impact et encourage certains acteurs à agir en toute impunité⁵.

Ces limites institutionnelles et structurelles expliquent pourquoi l'ONU est régulièrement critiquée pour son incapacité à prévenir ou résoudre efficacement les conflits. Elles révèlent la nécessité d'une réforme

¹ BOUTROS BOUTROS-Ghali, *Unvanquished: A U.S.-U.N. Saga*, éd. Indiana University Press, Bloomington, 1999, p. 87.

² WEISS Thomas G., *What's Wrong with the United Nations and How to Fix It*, éd. Polity Press, Cambridge, 2009, p. 45.

³ RAMESH Thakur, *The United Nations, Peace and Security: From Collective Security to the Responsibility to Protect*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2006, p. 132.

⁴ BELLAMY Alex J. & Paul D. Williams, *Understanding Peacekeeping*, éd. Polity Press, Cambridge, 2010, p. 211.

⁵ CHESTERMAN Simon, *You, The People: The United Nations, Transitional Administration, and State-Building*, Oxford University Press, Oxford, 2004, p. 164.

profonde afin de renforcer la légitimité, l'efficacité et la crédibilité de l'organisation sur la scène internationale.

Les cas isolés de poursuites chaotiques de l'ONU en Afrique, Asie et Europe :

- En Afrique, près de 40 % des opérations de maintien de la paix de l'ONU sont déployées, mais elles rencontrent de graves difficultés. Par exemple, au Mali et en République centrafricaine, les missions ont souffert de la perte de soutien des autorités locales, de la montée de la désinformation et de la violence accrue des groupes armés. Ces facteurs ont rendu les interventions de l'ONU inefficaces et parfois perçues comme intrusives ou déconnectées des réalités locales. Le général Birame Diop, conseiller militaire de l'ONU, a souligné que le maintien de la paix en Afrique est devenu « de plus en plus dangereux », illustrant la fragilité et la complexité de ces opérations.
- En Asie, les interventions de l'ONU ont été marquées par des difficultés liées aux retombées indirectes des conflits du Moyen-Orient. Par exemple, la guerre dans cette région a provoqué une onde de choc économique en Asie-Pacifique, affectant la sécurité alimentaire, l'emploi et les chaînes d'approvisionnement. L'ONU a tenté de répondre par des mécanismes de médiation et de coopération, mais ses efforts ont été jugés insuffisants face à l'ampleur des crises économiques et sociales qui dépassaient le cadre militaire classique. Ces interventions ont montré les limites de l'ONU à gérer des conflits hybrides qui combinent enjeux sécuritaires et économiques.
- En Europe, l'ONU a été confrontée à des blocages politiques majeurs, notamment au sein du Conseil de sécurité, où le droit de veto a paralysé plusieurs initiatives concernant la guerre en Ukraine. Cette incapacité à agir efficacement a renforcé l'image d'une organisation lente et bureaucratique. Par ailleurs, bien que l'Union européenne soit un partenaire financier et logistique important, les opérations de maintien de la paix en Europe ont souffert d'un manque de flexibilité et d'adaptation aux réalités contemporaines, comme l'a reconnu le Secrétaire général de l'ONU en 2025.

Ces cas isolés en Afrique, Asie et Europe montrent que les « poursuites chaotiques » de l'ONU ne sont pas dues à une absence de volonté, mais à des contraintes structurelles et politiques. Pour améliorer son efficacité, l'organisation doit renforcer la coopération régionale, limiter l'usage du veto et adapter ses interventions aux nouvelles formes de conflits.

En somme, les faiblesses institutionnelles et structurelles de l'ONU – droit de veto, lourdeur bureaucratique, manque de moyens, inadéquation face aux nouveaux types de conflits et absence de sanctions efficaces – compromettent son rôle de garant de la paix mondiale. Pour surmonter ces défis, une réforme structurelle s'impose, visant à démocratiser son fonctionnement, renforcer ses capacités financières et adapter ses mécanismes aux réalités contemporaines. Seule une telle transformation permettra à l'ONU de remplir pleinement son mandat et de répondre aux attentes de la communauté internationale.

1.2. Les facteurs politiques et géostratégiques

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est censée incarner la neutralité et la coopération internationale dans la résolution des conflits mondiaux. Pourtant, son action est souvent entravée par des facteurs politiques et géostratégiques qui influencent directement ses décisions et ses interventions. Ces dynamiques, liées aux intérêts des grandes puissances et aux rivalités internationales, expliquent en grande partie les difficultés rencontrées par l'ONU dans l'accomplissement de son mandat.

Le premier facteur politique majeur est l'influence des grandes puissances au sein du Conseil de sécurité. Les membres permanents utilisent fréquemment leur droit de veto pour protéger leurs alliés ou défendre leurs propres intérêts stratégiques. Cette pratique bloque de nombreuses résolutions et empêche l'ONU d'agir de manière impartiale et efficace dans certains conflits sensibles⁶.

Les rivalités géostratégiques entre États accentuent également les difficultés de l'ONU. Les interventions sont souvent perçues comme biaisées, car elles reflètent les rapports de force mondiaux. Dans certains cas, les opérations de maintien de la paix sont instrumentalisées pour servir des agendas politiques ou économiques, ce qui fragilise la crédibilité de l'organisation⁷.

Un autre facteur est la compétition pour le contrôle des ressources naturelles. Dans plusieurs conflits, notamment en Afrique, les enjeux miniers et énergétiques influencent les décisions internationales. Les

⁶ WOODHOUSE Tom, *Maintien de la paix et résolution des conflits internationaux*, éd. Peace Operations Training Institute, Bradford, 2015, p. 74.

⁷ OpenEdition Books, *Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, DICE Éditions, Paris, 2018, p. 92.

grandes puissances privilégient leurs intérêts économiques, ce qui limite la neutralité des actions de l'ONU et alimente la méfiance des populations locales⁸.

La dimension géopolitique des alliances régionales joue aussi un rôle déterminant. Les interventions de l'ONU doivent composer avec des organisations régionales comme l'Union africaine ou l'Union européenne, dont les stratégies ne coïncident pas toujours avec celles de l'ONU. Cette multiplicité d'acteurs complique la coordination et ralentit les processus de résolution des conflits⁹.

Les facteurs politiques internes aux États concernés constituent une autre limite. Les gouvernements locaux, parfois fragiles ou autoritaires, manipulent les interventions de l'ONU pour renforcer leur pouvoir ou délégitimer l'opposition. Cette instrumentalisation réduit l'efficacité des missions et compromet la stabilité recherchée¹⁰.

Enfin, la perception de l'ONU comme un instrument des puissances occidentales accentue les tensions. Dans plusieurs régions, les populations considèrent l'organisation comme partielle, ce qui limite son acceptation et son efficacité sur le terrain. Cette défiance traduit l'impact des facteurs géostratégiques sur la légitimité de l'ONU.

Pourquoi l'ONU a échoué dans des conflits : RDC, Mali, Ukraine, Iran, Israël. En effet, en République démocratique du Congo, la mission de maintien de la paix (MONUC puis MONUSCO) a été critiquée pour son incapacité à protéger efficacement les civils face aux groupes armés. Le manque de moyens, la corruption locale et la complexité du conflit ont réduit l'efficacité des Casques bleus. Malgré une présence massive, l'ONU n'a pas réussi à stabiliser durablement l'Est du pays.

Au Mali, la MINUSMA a souffert d'un contexte marqué par le terrorisme djihadiste et l'instabilité politique. Les Casques bleus ont été pris pour cible, et leur mandat limité les empêchait de mener des opérations offensives. L'absence de coopération pleine des autorités locales et la montée de la désinformation ont accentué la perception d'une mission inefficace.

Dans le cas de l'Ukraine, l'ONU a été paralysée par le droit de veto au Conseil de sécurité, utilisé par la Russie pour bloquer toute résolution contraignante. Cette impasse a montré que l'organisation reste dépendante des rivalités entre grandes puissances, ce qui l'empêche d'agir efficacement dans des conflits impliquant directement ses membres permanents.

Concernant l'Iran, les efforts diplomatiques de l'ONU sur le nucléaire ont été limités par les tensions géopolitiques et le refus de certaines puissances d'accepter des compromis. L'ONU n'a pas réussi à imposer une solution équilibrée, car ses mécanismes de négociation ont été dépassés par les rapports de force régionaux et internationaux.

Dans le conflit israélo-palestinien, l'ONU a multiplié les résolutions appelant à la paix et à la reconnaissance mutuelle, mais celles-ci ont souvent été ignorées ou bloquées par des alliances politiques. L'absence de mécanismes contraignants et la division entre États membres ont empêché l'organisation de jouer un rôle décisif, renforçant l'image d'une institution impuissante face à un conflit prolongé.

Ces cinq cas illustrent que l'ONU échoue principalement lorsqu'elle est confrontée à des blocages politiques internes, des mandats limités et une dépendance aux volontés des grandes puissances.

Les facteurs politiques et géostratégiques – droit de veto, rivalités internationales, enjeux économiques, alliances régionales et manipulations locales – expliquent largement les difficultés de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux. Ces influences compromettent sa neutralité et son efficacité, révélant la nécessité d'une réforme institutionnelle et d'une coopération plus équilibrée. Seule une gouvernance internationale affranchie des intérêts particuliers permettra à l'ONU de remplir pleinement son mandat de maintien de la paix.

Ainsi, les poursuites chaotiques de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux trouvent leur origine dans des facteurs institutionnels, politiques et structurels. Le droit de veto, la lenteur bureaucratique, l'influence des grandes puissances et la faiblesse des mécanismes de contrôle constituent autant d'obstacles à une action cohérente et efficace. Ces causes révèlent la nécessité d'une réforme profonde de l'organisation afin de renforcer sa légitimité et sa capacité d'intervention. Seule une transformation structurelle, associée à

⁸ LE BILLON Philippe, *The Geopolitics of Resource Wars: Resource Dependence, Governance and Violence*, éd. Routledge, Londres, 2005, p. 134.

⁹ ADEKEYE Adebajo, *UN Peacekeeping in Africa: From the Suez Crisis to the Sudan Conflicts*, éd. Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2011, p. 156.

¹⁰ ROLAND Paris, *At War's End: Building Peace After Civil Conflict*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2004, p. 119.

une coopération internationale accrue, permettra à l'ONU de répondre de manière plus crédible et durable aux défis complexes des conflits contemporains.

II. LES PISTES DE SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE DE L'ONU

L'Organisation des Nations Unies (ONU), malgré son rôle central dans la gestion des conflits mondiaux, est souvent critiquée pour ses limites institutionnelles et politiques. Face aux défis contemporains, il devient indispensable de réfléchir à des pistes de solutions qui permettraient d'améliorer son efficacité. Ces solutions reposent principalement sur des réformes institutionnelles, un renforcement des mécanismes de contrôle et une coopération internationale accrue.

2.1. Réformes institutionnelles et mécanismes de contrôle

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est confrontée à de nombreuses critiques concernant son efficacité dans la résolution des conflits mondiaux. Ces critiques mettent en lumière la nécessité de réformes institutionnelles et de mécanismes de contrôle plus robustes. L'objectif est de renforcer la légitimité de l'organisation, d'améliorer sa capacité d'intervention et de garantir une gouvernance internationale plus transparente et équitable.

Une première piste de réforme concerne le Conseil de sécurité. La limitation du droit de veto ou son encadrement plus strict est régulièrement évoqué comme une solution pour réduire les blocages politiques. Une telle réforme permettrait d'éviter que les intérêts particuliers des grandes puissances ne paralysent les décisions collectives et renforcerait la crédibilité de l'ONU dans ses missions de maintien de la paix¹¹.

L'élargissement de la représentation au sein du Conseil de sécurité est également une recommandation importante. Actuellement, la composition reflète un équilibre hérité de l'après-Seconde Guerre mondiale, qui ne correspond plus aux réalités géopolitiques contemporaines. Intégrer davantage de pays en développement ou des puissances émergentes renforcerait la légitimité et l'équité des décisions prises¹².

Sur le plan des mécanismes de contrôle, il est nécessaire de renforcer la transparence et la redevabilité des opérations de maintien de la paix. La mise en place de systèmes indépendants d'évaluation et de suivi permettrait de mesurer l'efficacité des missions et d'identifier les faiblesses. Cela contribuerait à améliorer la confiance des États membres et des populations locales envers l'ONU¹³.

Le financement des opérations constitue un autre enjeu majeur. Les réformes devraient viser à garantir des ressources stables et suffisantes, indépendantes des contributions volontaires des États. Un mécanisme financier plus équitable et obligatoire permettrait de réduire la dépendance vis-à-vis des grandes puissances et d'assurer une meilleure continuité des missions¹⁴.

L'adaptation aux nouveaux types de conflits est également indispensable. Les guerres asymétriques, le terrorisme et les menaces transnationales exigent des stratégies innovantes. L'ONU doit renforcer ses capacités de renseignement, de coopération technologique et de coordination avec les organisations régionales afin de répondre efficacement à ces défis¹⁵.

Enfin, la participation accrue des acteurs non étatiques et de la société civile dans les processus décisionnels renforcerait la légitimité des actions de l'ONU. En intégrant les voix des communautés locales et des ONG, l'organisation pourrait mieux adapter ses interventions aux réalités du terrain et favoriser une paix durable¹⁶.

En somme, les réformes institutionnelles et les mécanismes de contrôle sont indispensables pour améliorer l'efficacité de l'ONU. La limitation du veto, l'élargissement de la représentation, la transparence des opérations, un financement stable, l'adaptation aux nouveaux types de conflits et l'implication des acteurs locaux constituent des pistes essentielles. Ces transformations permettraient à l'ONU de surmonter

¹¹ LUCK Edward C., *UN Security Council: Practice and Promise*, éd. Routledge, Londres, 2006, p. 54.

¹² FASSBENDER Bardo, *UN Security Council Reform and the Right of Veto: A Constitutional Perspective*, éd. Kluwer Law International, La Haye, 1998, p. 112.

¹³ KOOPS Joachim A., *The European Union and the United Nations: Intersecting Multilateralism*, éd. Palgrave Macmillan, New York, 2011, p. 87.

¹⁴ KENNEDY Paul, *The Parliament of Man: The Past, Present, and Future of the United Nations*, éd. Vintage Books, New York, 2007, p. 145.

¹⁵ BERDAL Mats, *United Nations Interventionism, 1991–2004*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2007, p. 203.

¹⁶ CHARLESWORTH Hilary, *Civil Society and the United Nations: A Critical History*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2013, p. 76.

ses faiblesses actuelles et de remplir pleinement son mandat de garant de la paix et de la sécurité internationale.

2.2. Coopération internationale et implication des acteurs locaux

L'efficacité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans la résolution des conflits mondiaux dépend non seulement de ses réformes institutionnelles, mais aussi de sa capacité à coopérer avec les acteurs internationaux et à impliquer les communautés locales. La coopération internationale et l'implication des acteurs locaux constituent deux leviers essentiels pour renforcer la légitimité et la durabilité des interventions de l'ONU.

La coopération internationale permet de mutualiser les ressources et les compétences. Les partenariats avec des organisations régionales comme l'Union africaine ou l'Union européenne offrent un soutien logistique et politique indispensable. Ces collaborations renforcent la capacité de l'ONU à intervenir dans des contextes complexes et à adapter ses stratégies aux réalités régionales¹⁷.

Les alliances avec des ONG et des institutions internationales spécialisées jouent également un rôle crucial. Elles apportent une expertise technique, notamment dans les domaines humanitaires, éducatifs et sanitaires. Cette coopération élargit le champ d'action de l'ONU et favorise une approche plus intégrée des conflits, allant au-delà de la seule dimension militaire¹⁸.

L'implication des acteurs locaux est tout aussi déterminante. Les communautés affectées par les conflits doivent être intégrées dans les processus de paix afin de garantir leur appropriation. La participation des leaders communautaires, des associations locales et de la société civile renforce la légitimité des interventions et favorise une paix durable¹⁹.

Cette implication locale permet également de mieux comprendre les causes profondes des conflits. Les acteurs locaux disposent d'une connaissance fine des dynamiques sociales, culturelles et économiques. Leur contribution est essentielle pour élaborer des solutions adaptées et éviter les erreurs liées à une approche trop centralisée ou extérieure²⁰.

La coopération internationale et l'implication des acteurs locaux doivent être complémentaires. Tandis que les partenariats internationaux apportent des ressources et une légitimité globale, les acteurs locaux assurent la pertinence et l'efficacité des actions sur le terrain. Cette synergie est indispensable pour transformer les interventions de l'ONU en solutions durables²¹.

La mise en place de mécanismes de dialogue inclusifs entre l'ONU, les États, les organisations régionales et les communautés locales constitue une condition essentielle. Ces espaces de concertation favorisent la confiance, réduisent les tensions et permettent de construire des stratégies partagées pour la paix²².

La coopération internationale et l'implication des acteurs locaux représentent deux piliers fondamentaux pour améliorer l'efficacité de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux. Leur articulation permet de renforcer la légitimité des interventions, d'adapter les solutions aux réalités locales et de promouvoir une paix durable. L'avenir de l'ONU dépend de sa capacité à conjuguer ces deux dimensions dans une gouvernance plus inclusive et participative.

Ainsi, pour que l'ONU puisse remplir pleinement son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationale, elle doit évoluer vers une gouvernance plus inclusive et transparente. La formalisation de ses procédures, la limitation des blocages liés au droit de veto, le renforcement de ses moyens financiers et logistiques, ainsi que la coopération avec les organisations régionales et les acteurs locaux apparaissent comme des conditions essentielles. Seule une réforme structurelle et une volonté politique partagée

¹⁷ ADEKEYE Adebajo, *UN Peacekeeping in Africa: From the Suez Crisis to the Sudan Conflicts*, éd. Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2011, p. 156.

¹⁸ ROLAND Paris, *At War's End: Building Peace After Civil Conflict*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2004, p. 119.

¹⁹ AUTESSERRE Séverine, *Peaceland: Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2014, p. 87.

²⁰ RICHMOND Oliver, *Peace in International Relations*, éd. Routledge, Londres, 2008, p. 142.

²¹ BARNETT Michael & Martha Finnemore, *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*, éd. Cornell University Press, Ithaca, 2004, p. 98.

²² CHANDLER David, *International Statebuilding: The Rise of Post-Liberal Governance*, Routledge, Londres, 2010, p. 76.

permettront à l'ONU de surmonter ses faiblesses actuelles et de répondre efficacement aux crises mondiales dans une perspective de paix durable.

CONCLUSION

L'importance de notre sujet réside dans le fait qu'il met en lumière les limites structurelles et politiques de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux, tout en ouvrant la voie à une réflexion sur les réformes nécessaires pour renforcer son efficacité. En analysant les « poursuites chaotiques » de l'organisation, vous soulignez non seulement les causes profondes de ses échecs (veto, manque de moyens, complexité des crises), mais aussi l'impact direct sur la stabilité internationale et la confiance des peuples envers les institutions multilatérales. Le but poursuivi est donc double : d'une part, comprendre pourquoi l'ONU échoue dans certains contextes afin d'éviter la répétition des mêmes erreurs, et d'autre part, proposer des pistes de solution réalistes qui permettraient à l'organisation de mieux remplir sa mission de paix et de sécurité mondiale. Ce sujet est crucial car il touche à la fois la gouvernance internationale et l'avenir des relations entre États dans un monde marqué par des crises persistantes.

La réflexion sur les poursuites chaotiques de l'ONU dans la résolution des conflits mondiaux met en évidence les limites institutionnelles, politiques et géostratégiques de l'organisation. Malgré son rôle central dans la gouvernance internationale, l'ONU peine à répondre efficacement aux crises contemporaines, ce qui soulève la question de sa réforme et de son adaptation aux réalités actuelles.

Les causes de ces difficultés résident principalement dans la structure institutionnelle de l'ONU, marquée par le droit de veto et une bureaucratie lourde. Ces mécanismes, hérités de l'après-Seconde Guerre mondiale, ne correspondent plus aux enjeux actuels et paralysent souvent les décisions collectives.

Les facteurs politiques et géostratégiques accentuent ces faiblesses. L'influence des grandes puissances, la compétition pour les ressources naturelles et les rivalités régionales compromettent la neutralité de l'organisation. L'ONU est ainsi perçue comme un instrument des puissances dominantes, ce qui fragilise sa légitimité auprès des États et des populations locales.

Face à ces défis, des pistes de solutions ont été identifiées. Elles reposent sur des réformes institutionnelles, telles que la limitation du droit de veto et l'élargissement de la représentation au Conseil de sécurité, ainsi que sur le renforcement des mécanismes de contrôle et de transparence. Ces mesures visent à rendre l'ONU plus démocratique et plus efficace dans ses interventions.

La coopération internationale et l'implication des acteurs locaux apparaissent également comme des leviers essentiels. Les partenariats avec les organisations régionales et la participation des communautés locales permettent d'adapter les interventions aux réalités du terrain et de renforcer la durabilité des solutions. Cette approche inclusive est indispensable pour construire une paix véritable et durable.

En définitive, l'ONU se trouve à un tournant décisif de son histoire. Ses limites institutionnelles et politiques doivent être surmontées par des réformes profondes et une gouvernance plus participative. Seule une organisation réformée, transparente et inclusive pourra répondre efficacement aux conflits mondiaux et restaurer sa crédibilité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- ADEKEYE Adebajo, *UN Peacekeeping in Africa: From the Suez Crisis to the Sudan Conflicts*, éd. Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2011.
- AUTESSERRE Séverine, *Peaceland: Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2014.
- BARNETT Michael & Martha Finnemore, *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*, éd. Cornell University Press, Ithaca, 2004.
- BELLAMY Alex J. & Paul D. Williams, *Understanding Peacekeeping*, éd. Polity Press, Cambridge, 2010.
- BERDAL Mats, *United Nations Interventionism, 1991–2004*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2007.
- BOUTROS BOUTROS-Ghali, *Unvanquished: A U.S.-U.N. Saga*, éd. Indiana University Press, Bloomington, 1999.
- CHANDLER David, *International Statebuilding: The Rise of Post-Liberal Governance*, Routledge, Londres, 2010.
- CHARLESWORTH Hilary, *Civil Society and the United Nations: A Critical History*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2013.
- CHESTERMAN Simon, *You, The People: The United Nations, Transitional Administration, and State-Building*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2004.

- FASSBENDER Bardo, *UN Security Council Reform and the Right of Veto: A Constitutional Perspective*, éd. Kluwer Law International, La Haye, 1998.
- KENNEDY Paul, *The Parliament of Man: The Past, Present, and Future of the United Nations*, éd. Vintage Books, New York, 2007.
- KOOPS Joachim A., *The European Union and the United Nations: Intersecting Multilateralism*, éd. Palgrave Macmillan, New York, 2011.
- LE BILLON Philippe, *The Geopolitics of Resource Wars: Resource Dependence, Governance and Violence*, éd. Routledge, Londres, 2005.
- LUCK Edward C., *UN Security Council: Practice and Promise*, éd. Routledge, Londres, 2006.
- OpenEdition Books, *Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, DICE Éditions, Paris, 2018.
- RAMESH Thakur, *The United Nations, Peace and Security: From Collective Security to the Responsibility to Protect*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2006.
- RICHMOND Oliver, *Peace in International Relations*, éd. Routledge, Londres, 2008.
- ROLAND Paris, *At War's End: Building Peace After Civil Conflict*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 2004.
- WEISS Thomas G., *What's Wrong with the United Nations and How to Fix It*, éd. Polity Press, Cambridge, 2009.
- WOODHOUSE Tom, *Maintien de la paix et résolution des conflits internationaux*, éd. Peace Operations Training Institute, Bradford, 2015.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

